

SAUVETEUR - ANIMATEUR

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : Le titulaire du poste de sauveteur-animateur relève du Responsable de la sécurité aquatique.

NOMBRE DE TITULAIRE : selon les besoins

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Préparer et animer les activités aquatiques se déroulant sur l'un des lacs du Camp.
- Assurer la surveillance des campeurs et des clients de Chalets Lanaudière durant les périodes de bain libre se déroulant sur l'une ou l'autre de nos plages.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Planifier, organiser et animer l'activité dont il a la charge.
- Initier et guider les campeurs et campeuses dans son activité.
- Intervenir et mettre en action le plan d'urgence approprié lorsqu'une situation où la sécurité d'une personne est compromise sur l'un ou l'autre de nos plans d'eau.
- Voir à l'entretien des équipements et des installations aquatiques.
- Participer activement aux séances d'entraînement et de simulation avec l'équipe aquatique.
- Assurer toutes les normes de sécurité nécessaires pendant l'activité et les expliquer aux participants.
- Animer toute autre activité « sans spécialiste » du Camp, en fonction des besoins et de l'horaire prévu par l'équipe de coordination, et ce, sur l'ensemble des programmes du Camp.
- Établir de bonnes relations avec les campeurs et campeuses et l'ensemble du personnel.
- Former une équipe fonctionnelle avec les sauveteurs en répartissant équitablement le travail.
- Prévenir les moniteurs et les membres de la direction des soins particuliers à apporter et des attitudes à prendre avec un campeur blessé.
- Surveiller les bains libres des différents programmes et la plage Lamoureux de Chalets Lanaudière.
- Collaborer à la bonne marche générale du Camp.
- Participer et collaborer, hors des heures d'activités programmées, aux autres activités du programme de camp de jour ou de camp de vacances (en fonction de son assignation de la semaine en cours), y compris les journées de pluie.
- Participer et collaborer aux activités à grand déploiement et aux journées spéciales.
- Participer à l'amélioration matérielle du Camp.
- Participer aux réunions de planification convoquées par le Responsable de la sécurité aquatique.
- Assurer la surveillance des repas, du dortoir et de la cour selon un horaire établi par l'équipe de coordination.
- Effectuer minimalement une fin de semaine de surveillance d'intersession avant, durant ou après la saison estivale selon l'horaire de surveillance préétabli par le Responsable de la sécurité aquatique en fonction des disponibilités de chacun.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Sens des responsabilités démontré pendant le Camp;
- Assiduité et sérieux au travail;
- Démontrer des aptitudes pédagogiques;
- Efforts déployés pour bâtir l'unité et la bonne marche de l'équipe aquatique;
- Démontrer une bonne maîtrise des techniques de sauvetage et de premiers soins.

